

CONSEIL MUNICIPAL du 6 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le lundi 6 septembre 2021 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire.

** Etaient présents : Monsieur Christian LECLERC, Mesdames Isabelle GOURVIL, Marie-Claire BARREE et Sophie PESQUET, Monsieur Stéphane DUVAL, Madame Valérie DUBOS, Messieurs Laurent COMMARE, Philippe BANVILLE et Frédéric PETIGNY.*

Formant la majorité des membres en exercice.

** Absents excusés : Madame Julie BOUTRY (pouvoir à Mme PESQUET), Messieurs Gérard JOURNO (pouvoir à M. PETIGNY), Pierre CHAIX (pouvoir à Mme PESQUET), Sébastien CANU, et Mme Clarence LEGALLAIS.*

Secrétaire de séance : Isabelle GOURVIL

Le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Retour de Mégan ce jour. Lecture des remerciements adressés pour la naissance de Louise.
- Remplacement assuré par Caroline : se termine. Intègre la formation au métier de secrétaire de Mairie organisée par le CDG76.
- Concours Départemental des Villes, Villages et Maisons Fleuris : félicitations à M. et Mme Philippe CHAMPION, M. et Mme Jean-Claude LEBAS et M. et Mme Jacques BOULEN qui sont primés. Cérémonie organisée le 20 novembre à l'Hôtel du Département.
- Médailles du travail : félicitations adressées à Messieurs Wilfried GILLE, Bruno QUESNEL et Pierre CHAIX.
- Fermeture de la Trésorerie de St Romain : confirmée à compter du 1^{er} septembre 2021, secteur communal rattaché au Service de Gestion Comptable d'Harfleur à compter de cette date. Il est rappelé que la commune s'était exprimée contre cette suppression en 2019. Le Conseil remercie Mme PLOMION et son équipe pour sa disponibilité et son accompagnement tout au long de ces années.
- Fleurissement : suite au bel article paru dans le Paris Normandie, M. le Maire et le Conseil Municipal remercient vivement tous les habitants qui fleurissent avec goût leur propriété.
- Noces de diamant des époux GRANDIN : célébration le 28 août dernier. 60 ans de mariage.
- Chemins de randonnées : lecture des différents échanges entre la commune et la Communauté Urbaine concernant leur mauvais entretien.
- AGCCSR : nouvelle présidente : Mme Marie-Renée ROCHER.
- Personnel communal :
 - 1 Agent en arrêt depuis le 11 janvier 2021. Demande de placement en congé longue maladie examinée par le comité médical fin août. Expertise prévue en octobre.

RECRUTEMENT SUR EMPLOI PERMANENT D'UN AGENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE – MODIFICATION DE L'INDICE DE REMUNERATION

Etant donné la valeur professionnelle de l'agent recruté, le **Conseil Municipal** accepte de majorer son indice de rémunération à la date du 1^{er} août 2021.

- Rentrée scolaire : nouveau directeur : Thibault GUELT, déjà en poste précédemment. 93 élèves accueillis. Permutation de 2 classes pour le confort des élèves, merci aux enseignants qui ont accepté et aux bénévoles qui ont aidé au déménagement. Accueil d'une nouvelle enseignante : Nassera DJERRAR. Merci à la commune de Rogerville pour le prêt du mobilier maternel.

II. DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

- Conférences thématiques : compte rendu en est donné depuis le dernier conseil.
- Label « communes amies de la Nature » : intéressant mais délai court (dossier à compléter avant le 30/09). Nouvel appel à projet prévu au printemps 2022.
- Extension du réseau de tramway : concertation préalable avec élus et population organisée du 22 septembre au 16 novembre 2021.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – AVIS DES COMMUNES

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de PLH 2022-2026.

Il souligne l'importance de ce travail, la concertation et les divers ateliers mis en place pour y parvenir en témoignent.

Toutefois, il regrette que :

- Le PLH de Caux Estuaire travaillé lui-aussi pendant une longue période et qui devait entrer en application le 01/01/2019 ait été quasiment passé en pertes et profits suite à la fusion.
- Les choix politiques effectués par la CU aient privilégié ce PLH maintenant, le lancement d'un PLUi alors que plusieurs communes dont Sainneville terminaient leur PLU au moment de la fusion, 1 ou 2 réunions supplémentaires étaient nécessaires à sa finalisation.

Depuis, le peu de moyen consacré à notre PLU, joint à la COVID19 font que celui-ci n'est pas encore achevé, ce qui est incompréhensible pour la population, les propriétaires, les candidats acquéreurs de terrain à bâtir et autres. Certains d'ailleurs ont saisi des avocats sur cette situation.

Le Conseil Municipal regrette ces retards inacceptables et ces remises en question d'un travail local engagé depuis plusieurs années avec divers partenaires (CAUE, Chambre d'agriculture...).

Le Conseil observe encore que 3 ans d'études sont nécessaires pour élaborer un PLH dont la durée d'exécution est de 6 ans ! En ce domaine aussi, où est la simplification ?

Le Conseil, s'il approuve les principaux enjeux et orientations, tient à faire observer que la situation est souvent bien différente dans les villes et dans les communes rurales.

Ainsi, la vacance par exemple : 10% au Havre – 8 100 logements, 3.9% dans les communes rurales, le PLH de la CODAH 2016-2021 l'avait relevé en accentuant ses efforts sur la rénovation des logements existants (70% des crédits...), à Caux Estuaire, l'accent était mis plutôt sur le maintien à domicile et l'adaptabilité au vieillissement de la population vivant en pavillonnaire.

Une certaine différenciation des aides serait préférable à la volonté de globaliser, d'harmoniser, d'uniformiser sur des territoires différents.

Le vieillissement de la population ne paraît pas suffisamment pris en compte : ¼ des propriétaires occupants auront plus de 65 ans en 2030 d'où la nécessité d'augmenter les résidences adaptées.

Les crédits pour la rénovation (action 5) sont faibles : 3 000 000€.

Ce PLH, comme le futur PLUi, doit laisser davantage de libertés aux communes. La recherche de l'uniformisation, de l'harmonisation : bref, trop de mesures normatives oublient les identités locales qui font la richesse de nos territoires. Ainsi, en Normandie, parmi les 5 communes classées « plus beaux villages de France » : Lyons la Forêt, Veules Les Roses, Beuvron en Auge, Barfleur traduisent-elles pas avant tout des initiatives locales ?

Par contre, ce PLH propose :

- l'accompagnement des communes dans leurs projets, cela va dans le bon sens. Encore faut-il qu'il soit davantage opérationnel que les accompagnements proposés aujourd'hui.
- une meilleure information : le Conseil approuve mais à condition que ce ne soit pas que de la communication. Il estime aussi que les élus locaux sont là pour informer leurs administrés sur les dispositifs existants, à l'occasion de leurs permanences ou rendez-vous en Mairie.

Le Conseil s'interroge aussi sur la déconcentration de l'offre en logements sociaux. Si elle est envisageable, attention toutefois, et nous le vivons actuellement en périurbain, que des personnes y arrivent sans avoir la moindre idée de ce qui les attend à la campagne.

Il note enfin que :

- o Si les réflexions sont riches, l'opérationnel est parfois oublié : entre les schémas et les réalités de terrain, des écarts existent !
- o Certaines mesures paraissent bien théoriques : charte territoriale de qualité du cadre de vie (action 6), les programmes d'actions foncières ne sont pas toujours adaptés aux communes rurales, la transformation des bâtiments agricoles en logements demeure souvent théorique (3 seulement à Sainneville depuis 2008 sur un potentiel de 23 !)
- o L'intergénérationnel, s'il est souhaitable, n'est en pratique pas toujours facile à mettre en œuvre.

Telles sont les principales observations que le Conseil Municipal tient à faire sur le projet de PLH, en espérant être entendu.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – non affichage de la délibération communautaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté Urbaine a prescrit l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal – PLUi lors du Conseil communautaire du 8 juillet dernier.

Ce travail collaboratif, mené avec l'appui de l'AURH, doit débiter dès la rentrée prochaine et pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal s'étonne du lancement de cette procédure alors que déjà des procédures lourdes sont engagées (PLH et SCOT), et surtout que le propre PLU de la commune n'est toujours pas finalisé et avancé peu depuis le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté urbaine en 2019.

Ces retards sont incompréhensibles par nos administrés qui nous interpellent régulièrement, c'est pourquoi il souhaite que la CU termine d'abord notre PLU avant de s'engager dans un PLUi. Il s'oppose en conséquence au lancement de ce PLUi dans l'immédiat.

III. DOSSIERS EN COURS

- Incendie au local pétanque : procédure longue. Expertise mi-août. Diagnostic amiante prévu demain. Aura des conséquences sur l'aire de jeux à construire : installation à différer. Informations communiquées aux entreprises concernées.
- Restaurant scolaire : bilan des subventions accordées et en attente fait. Programmer une réunion de travail avec M. BRESSAC, architecte.
- Aménagements complémentaires à l'école : présentation des coûts et subventions obtenues.
- Voirie – aménagement RD31-RD234 : relancer le dossier. Contact à prendre avec la Direction des Routes et M. CRAQUELIN, architecte paysager.

AIRE DE JEUX ACTUELLE – Démontage et devenir

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des particuliers se sont fait connaître pour récupérer les équipements de l'aire de jeux actuelle, qui seront démontés prochainement. L'état dans lequel se trouveront les structures après démontage n'étant pas connu, il ne paraît pas opportun de les vendre. Une cession gratuite après tirage au sort des candidats paraît préférable.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Dispositif Pass'Sport : nouvelle aide de l'Etat pour inciter les jeunes à faire du sport (50€). Cumulable avec le Pass'76 initié par le Département. Ces dispositions sont à faire connaître aux familles.
- ESPC : provoquer une réunion pour réaliser un état des lieux des locaux et équipements puis envisager une réunion avec les Maires de l'entente sportive.
- Location des salles communales : A nouveau possible. Préparer une annexe « covid » valant engagement du locataire à respecter le pass sanitaire obligatoire dès le premier visiteur notamment.
- Réunion ADM / CDG76 – le Maire employeur : prévue à la salle des fêtes le 5 octobre 2021.
- Prochaines manifestations : vide-grenier de l'école et de l'ASCL reportés aux beaux jours. Date des prochaines manifestations communales à fixer en commission loisirs.
- Récompense aux jeunes bacheliers ? : réflexion engagée

TAXES FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES – Limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, désormais, la commune perçoit la totalité de la taxe foncière payée par les propriétaires.

Il indique que le législateur a fixé une exonération minimale de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sur les constructions nouvelles et leurs dépendances durant les 2 années qui suivent celle de leur achèvement, les additions de construction, reconstruction et conversion de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de supprimer l'exonération totale de 2 ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (article 1383 du code général des impôts) qui existait précédemment,
- de porter l'exonération minimale prévue de 40% à 70% de la base imposable pendant les 2 premières années.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PAYFIP POUR LES FACTURES EMISES PAR LA COLLECTIVITE

Le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, indique que les collectivités dont le montant des recettes est supérieur ou égal à 5 000€ doivent proposer le paiement en ligne dès le 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide la mise en place du paiement par internet et l'adhésion de la commune au service PayFIP, développé par la DGFIP.

OUVERTURE CARRE CAVURNE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL – Devis et modification budgétaire

La commission cimetière, réunie récemment, propose de consacrer un emplacement au nouveau cimetière pour accueillir des cavurnes, ces demandes devenant de plus en plus nombreuses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place de 20 cavurnes dans le nouveau cimetière, sur l'emplacement aménagé à cet effet.
- **Accepte** le devis et autorise la modification budgétaire nécessaire à la réalisation de ces travaux.
- **Reporte** l'application des tarifs à une prochaine séance, le temps de réunir les éléments nécessaires à la décision.

PRET DE MATERIEL - tarifs

M. le Maire expose au Conseil que les demandes de prêt de matériel (chaises et tables) par des administrés sont de plus en plus fréquentes. Hélas, il arrive que ce matériel soit rendu abîmé ou en mauvais état de propreté.

Ainsi, il convient de réglementer cette pratique.

Les tarifs suivants sont proposés :

- Chaise : 1€ pièce
- Table : 5€ pièce
- Forfait ménage si le matériel n'est pas rendu propre : 50€
- Chèque de caution : 300€

En cas de dégradation, le matériel sera facturé à prix coûtant.

Un état du mobilier mis à disposition sera réalisé au retrait et à la restitution du matériel.

Jours et heures de ces opérations seront arrêtés en concertation au moment du prêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **approuve** ces tarifs et **autorise** leur mise en place à compter du 7 septembre 2021.

CONVENTION DE TRANSFERT DE VOIRIE, ESPACES VERTS, RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT – Lotissement route de l'Eglise

M. le Maire donne lecture au Conseil du projet de convention de transfert de voirie, espaces verts, réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement en cours Route de l'Eglise, proposé par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Au vu des observations faites en séance notamment la réception des eaux de ruissellement captées par des noues et bassins ainsi que les espaces verts et leur entretien, **le Conseil Municipal** demande des modifications avant d'en autoriser sa signature.

CONVENTION BASES D'ADRESSES LOCALES - signature

M. le Maire informe le Conseil que lors de la conférence thématique « Aménagement Numérique » du 16 mars dernier, il a été rappelé l'importance de disposer d'un inventaire numérique géolocalisé des adresses afin de répondre aux enjeux d'aménagement et de sécurité actuels : faciliter l'intervention des secours, accélérer le raccordement au réseau de télécommunication très haut débit, sécuriser la délivrance du courrier et des colis, rendre plus fiable le repérage au quotidien avec les GPS, notamment.

La Communauté urbaine propose à l'ensemble de ses communes membres d'établir avec elle une convention afin de mettre en place un mode de gestion partagée de la donnée des adresses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** M. le Maire à signer ladite convention.

Après lecture de quelques remerciements, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se sépare à 22h35.